

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 397/2017 – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AGENCE SELECTOUR 120 PLACE WILSON

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

VU la demande en date du 10 août 2017 par Madame Myriam LAVIOLETTE d'occuper temporairement le domaine public pour des travaux de rénovation de vitrine et changement d'enseigne devant le 120 place wilson à Decazeville,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1° - A compter du lundi 4 septembre 2017 et jusqu'au vendredi 8 septembre 2017 le stationnement sera interdit devant l'enseigne « SELECTOUR » au 120 place Wilson soit 7 places de stationnement.

ARTICLE 2° - La signalisation routière réglementaire sera mise en place par la pétitionnaire et enlevée à l'issue des travaux au plus tard le vendredi 8 septembre 2017.

ARTICLE 3° - Toute dégradation du domaine public fera l'objet d'une remise en l'état

ARTICLE 4° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 17 août 2017

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

